

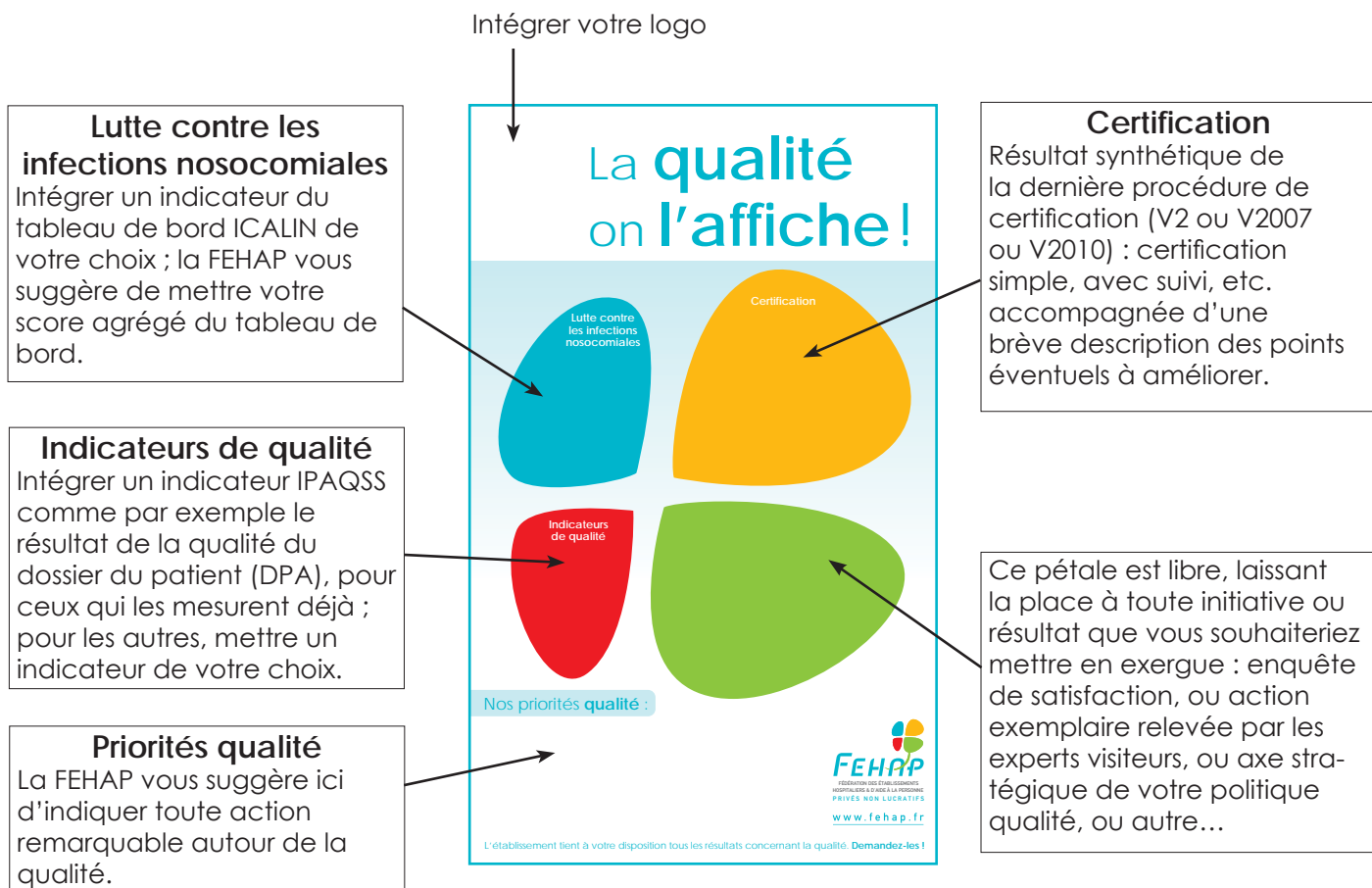
# La qualité, on l'affiche !

Les établissements adhérents à la FEHAP ont fait de la qualité leur priorité depuis de nombreuses années. La loi Hôpital Patients Santé Territoires prévoit que tous les établissements de santé devront tenir leurs indicateurs qualité à la disposition des patients avec une mise en application prévue au 1er janvier 2010. La FEHAP décide d'aller plus loin et lance une campagne de communication autour de la qualité. Voici donc un kit de communication « La Qualité, on l'affiche » afin que, dès l'entrée dans l'établissement, les patients aient connaissance des résultats en matière de qualité.

La FEHAP met à votre disposition une affiche « La qualité, on l'affiche ! » et un document à remettre aux patients (en format word à compléter par vos soins).

**L'affiche est conçue à partir des 4 pétales du logo FEHAP, avec, pour chacun, un résultat concernant la qualité dans votre établissement.**

**Au sein de chacun des pétales, l'indicateur que vous allez afficher reste à votre entière appréciation : meilleur résultat ou celui qui vous paraît le plus adapté en fonction de vos priorités... ; ainsi que la période (résultat de l'année antérieure, ou résultats sur 3 ans lorsqu'ils sont disponibles). Vous pouvez également choisir de coller le résultat imprimé, issu des sites internet officiels de restitution des résultats (cf. ci-dessous), ou l'inscrire au feutre.**



## Les sites des résultats en ligne

- L'ensemble des informations nécessaires au remplissage de cette affiche est disponible sur le site PLATINES : <http://www.platines.sante.gouv.fr>, accessible au public, mais avec parfois un délai de mise à jour (résultats de l'année n-1 voire n-2), ce qui peut pénaliser l'établissement.
- <http://www.icalin.sante.gouv.fr/>
- plateforme QUALHAS pour votre résultat IPAQSS : <https://qualhas.atih.sante.fr/>
- site HAS pour le résultat de la certification [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)
- site hopital.fr

- Pour toute autre information, consultez le site internet de la FEHAP : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr).
- Pour en obtenir d'autres affiches, contacter le service communication de la FEHAP : [communication@fehap.fr](mailto:communication@fehap.fr).